



DEPARTEMENT DU LOT :
REGION MIDI-PYRENEES
PREFECTURE : CAHORS (22 000 habitants)
SOUS-PREFECTURE : FIGEAC (10 000 habitants)

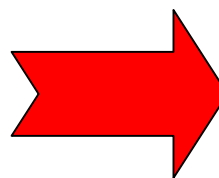
**L
E
S

C
O
N
S
T
A
T
S**

DEPARTEMENT TRES RURAL
ZONE NON COUVERTE PAR LES
TRANSPORTS EN COMMUN
MANQUE DE SERVICES DE PROXIMITE
ACTION D'INSERTION SE SITUANT
PRINCIPALEMENT EN VILLE

ABSENCE D'UN MOYEN DE LOCOMOTION
= FREIN DANS UNE DEMARCHE
D'INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

SANS VOITURE, PAS DE TRAVAIL
SANS TRAVAIL, PAS DE VOITURE



CREATION
D'A.I.L. 46
en 1996

BUT : PRET DE VEHICULES (2 et 4 roues) A TARIF REDUIT
A DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE
DANS LE CADRE DE LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE



LES SERVICES

Quels services ?

VOITURES

MOBS / SCOOTERS

VELOS

FOURGONS

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi

**Bénéficiaires des minima
sociaux**

**Personnes ayant un
contrat de travail précaire**

**Toutes personnes en
difficulté**

Pour quoi faire ?

INSERTION PROFESSIONNELLE

Recherche d'emploi

Formation / Stage

Travail

Démarches administratives

INSERTION SOCIALE

**Démarches d'ouverture de
droits, demandes d'aides**

Déplacements médicaux

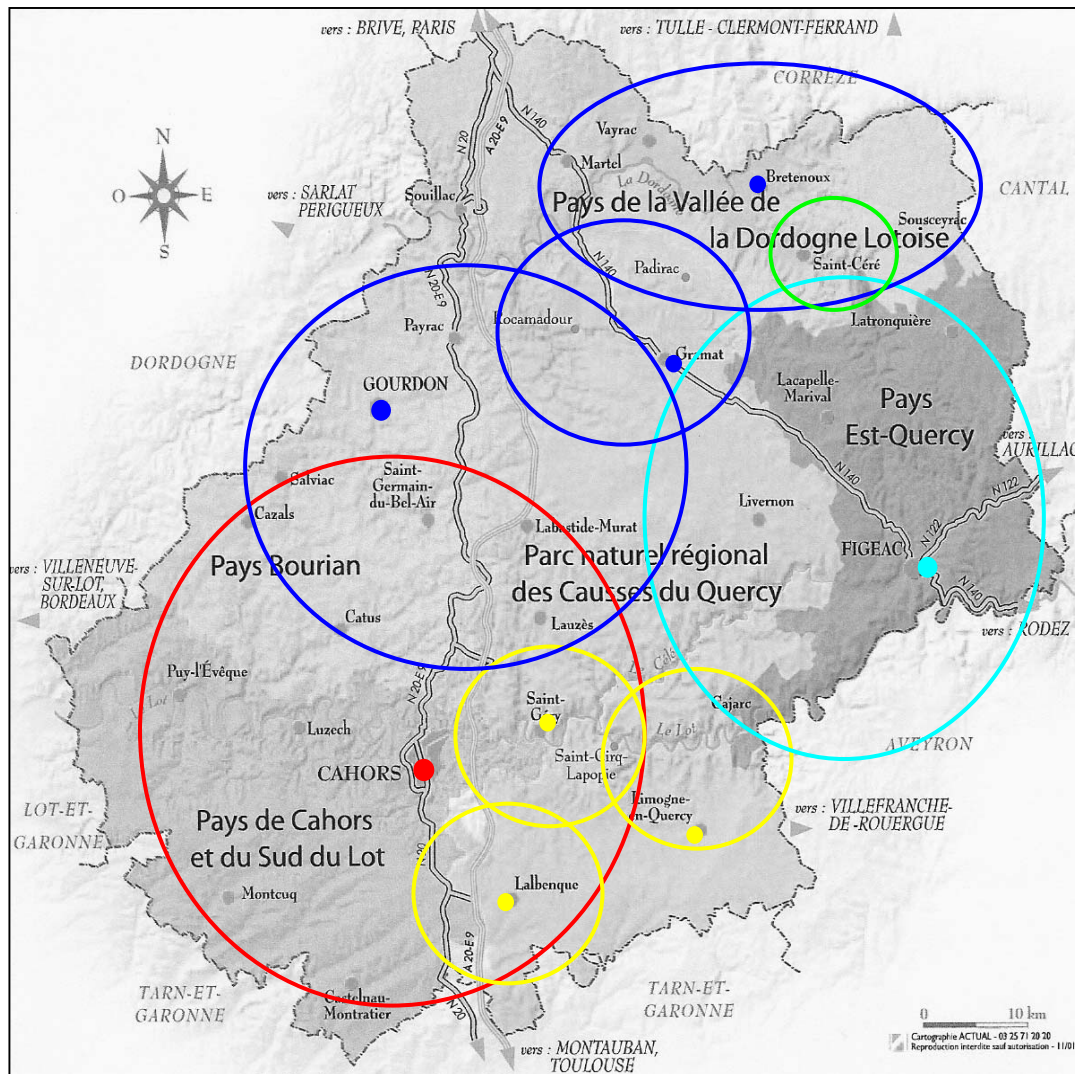
Achats alimentaires

Trajets scolaires des enfants

Déménagement

**Transport de meubles, bois de
chauffage**

TERRITOIRE D'INTERVENTION MAILLAGE TERRITORIAL



- CAHORS – Siège social
- FIGEAC – Antenne
- ST-CERE – Association relais 2 roues
- ST-GERY, LIMOGNE, LALBENQUE : Permanences hebdomadaires
- PROJETS EN COURS :
GOURDON – Antenne
GRAMAT – Association relais
BRETENOUX – Association relais

MAINTIEN DE L'EQUILIBRE FINANCIER

PRISE EN CHARGE = TIERS PAYEURS

CONSEIL GENERAL DU LOT :

Fond Départemental d'Insertion : Pour les bénéficiaires du R.M.I et A.P.I. Prise en charge du prêt à hauteur de 90 jours pour les voitures et de 60 jours pour les 2 roues / bénéficiaire / an.

DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Fond pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes : Pour les jeunes de 16 à 26 ans, en contrat CIVIS, prise en charge du prêt à hauteur de 90 jours pour les voitures et les 2 roues / bénéficiaire / an.

**NOUVELLE CONCEPTION D'ACQUISITION DU PARC :
PARC EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT**

=

REDUCTION DU COUT DE MAINTENANCE ET DE REPARATION

**ACCROISSEMENT DU PARC + MAILLAGE
TERRITORIAL**

=

HAUSSE DU NOMBRE DE DEMANDES SATISFAITES

**AUGMENTATION DU COUT
JOURNALIER DE PRET
DE VOITURE**

Tarif actuel : 12 € par jour

Tarif 2006 : 15 € par jour



DIFFICULTES RENCONTREES / SOLUTIONS

ASSURANCES

Refus des compagnies d'assurer « un public à risque ».

Vérification des capacités de conduite de l'adhérent lors de la première mise à disposition.
Contrôle hebdomadaire obligatoire.

RESPONSABILISATION DES ADHERENTS

Entretien lors du primo accueil sur les conditions de prêt.
Signature du règlement intérieur de l'association.
Accompagnement social spécifique à la mobilité réalisé au sein de la structure en partenariat avec les services sociaux.

CONTRATS DE TRAVAIL

Difficulté de pérennisation des postes = important « turn over »

Augmenter la part d'auto-financement



RESULTATS

EN 2004, **236** personnes ont bénéficié des services d'A.I.L. 46

+ de 50 % ont résolu leur problème de mobilité
par l'achat ou la réparation d'un véhicule.

66 % des adhérents ont vu leur situation au regard de l'emploi
s'améliorer (entrée en CDD, CDI, formation ou création d'activité)